

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de les lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



SEAYOND EUROPE SUSTAINABLE MINVOL

est un compartiment de NATIXIS AM FUNDS (la « SICAV »).

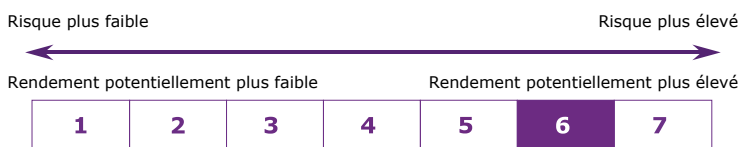
R/A (EUR) ISIN LU0935229400 - R/D (EUR) ISIN LU0935229582

Natixis Investment Managers International, filiale du Groupe BPCE, est la Société de gestion du Fonds.

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif d'investissement du Compartiment est de surperformer l'indice MSCI Europe Dividendes nets réinvestis sur sa durée minimale de placement recommandée de cinq ans, tout en offrant une volatilité plus faible.
L'indice MSCI Europe Dividendes nets réinvestis réplique la performance des marchés d'actions européennes.
- La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'Indicateur de Référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. En pratique, le portefeuille du Compartiment est susceptible d'inclure des composants de l'Indice de référence, mais le Gestionnaire Financier a toute latitude pour sélectionner les titres composant le portefeuille dans les limites de la politique d'investissement du Compartiment. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.
- La politique d'investissement du Compartiment est principalement quantitative et consiste à utiliser des critères statistiques (principalement la volatilité et la corrélation) pour sélectionner des actions européennes qui permettront au Compartiment d'offrir une volatilité absolue inférieure à celle de son indice de référence. Le Gestionnaire financier prend en compte les facteurs suivants :
 - la déviation standard de chaque action à titre individuel ;
 - la corrélation de chaque action par rapport aux autres actions ; et
 - la pondération de chaque action au sein du portefeuille.Lors de la constitution et de la gestion du portefeuille du Compartiment, le Gestionnaire Financier par Délégation prendra systématiquement en compte des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG »), telles que, sans s'y limiter, les questions environnementales (émissions de carbone, traitement des déchets et stress hydrique), sociales (sécurité des employés, gestion du capital humain et respect des normes internationales du travail) et de gouvernance d'entreprise (composition des organismes de surveillance et de gouvernance et pratiques comptables). La stratégie d'investissement inclura un processus de sélection des émetteurs qui satisfait aux exigences ESG.
L'analyse ESG du portefeuille couvrira à tout moment au moins 90 % des actions du portefeuille. L'évaluation ESG reste subjective et dépend de la qualité des informations disponibles fournies par des tiers et de leur impact sur les notations ESG, notamment en raison de l'absence d'une méthodologie mondiale standardisée sur les rapports ESG.
- Le Compartiment investit au moins 90 % de son actif net en actions européennes.
L'exposition du Compartiment aux marchés d'actions européennes évolue entre 90 % et 110 % de son actif net.
À tout moment, le Compartiment doit limiter à 60 % son exposition maximale à un pays.
Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net en instruments du marché monétaire et liquidités.
Le Compartiment peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des organismes de placement collectif.
- Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et d'investissement.
- Les revenus perçus par le Compartiment sont réinvestis pour les Actions de Capitalisation et distribués pour les Actions de Distribution.
- Les actionnaires peuvent procéder au rachat des Actions sur simple demande chaque jour ouvrable en France et au Luxembourg avant 13 h 30.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les risques suivants peuvent ne pas être intégralement pris en compte par l'indicateur de risque et de rendement :
Néant

Les autres risques liés à l'investissement sont indiqués dans la section « Principaux risques » du Prospectus.

- Le Compartiment est classé sur l'échelle de l'indicateur synthétique de risque et de rendement du fait de son exposition aux marchés d'actions européennes et de la faible volatilité engendrée par le processus « minimum variance ».
- Les données historiques ne constituent pas forcément une indication fiable pour l'avenir.
- La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps. Il n'y a pas de garantie de capital ou de protection sur la valeur du Compartiment.
- La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

FRAIS DU FONDS

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement :

Frais d'entrée	4,00 %
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Veuillez consulter votre conseiller financier ou votre distributeur pour obtenir le montant effectif de ces frais.

Frais prélevés par le Fonds sur une année :

Frais courants	1,85 %
----------------	--------

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances :

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

Les frais que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

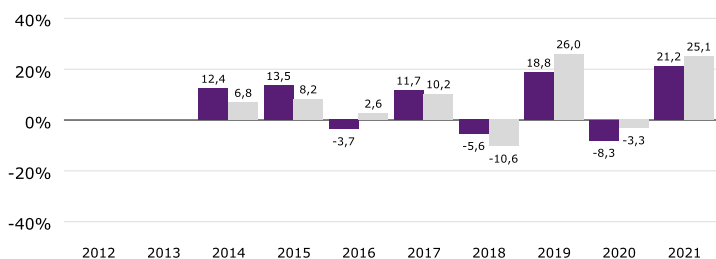
Le montant des frais courants est fonction des dépenses de l'exercice clos en juin 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas les éléments suivants :

- Commissions de performance.
- Les frais de transaction du portefeuille, excepté dans le cas de frais d'entrée/de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre organisme de placement collectif.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous reporter à la section « Frais et dépenses » du Prospectus, disponible sur www.im.natixis.com.

PERFORMANCES PASSÉES



■ R/A (EUR) et R/D (EUR)
■ Indice de Référence

A* : À partir du 1er juillet 2022, introduction de la notation ESG et du processus ISR

- Le Compartiment a été créé en 2013.
- Les Catégories d'actions R/A (EUR) et R/D (EUR) ont été créées en 2013.
- Le graphique de performance présenté ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- La performance annuelle est calculée après déduction des frais prélevés par le Compartiment.
- Devise : euro.
- La performance du Compartiment n'est pas liée à celle de l'Indicateur de Référence. Ce dernier est destiné à servir de point de comparaison.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Les actifs du Compartiment sont détenus auprès de CACEIS Bank, Luxembourg Branch. Les actifs et les passifs de chaque compartiment sont ségrégués ; dès lors, les droits des investisseurs et des créiteurs concernant un compartiment sont limités aux actifs du compartiment en question, sauf s'il existe une disposition autre dans les statuts de la SICAV.
- De plus amples informations sur le Compartiment, y compris le Prospectus actuel, les états financiers les plus récents, les derniers cours des actions du Compartiment, les autres catégories d'actions et les versions du présent document dans d'autres langues, sont disponibles gratuitement sur www.im.natixis.com ou au siège social de la Société de gestion.
- De plus amples informations relatives à la politique de rémunération sont disponibles sur www.im.natixis.com et des copies papier sont disponibles sans frais et sur demande.
- Fiscalité : Selon votre pays de résidence, cela peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus d'informations, veuillez contacter un conseiller.
- La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du Prospectus du Compartiment.